



ANNEE 2019: SALAIRES, LE TAUX HORAIRE POUR AMBITION!



Tout d'abord, le syndicat CGT te souhaite à toi et tes proches ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Depuis 3 mois, les discussions et les actions vont bon train autour du mouvement des gilets jaunes. Parti de l'augmentation du prix des carburants, il a fini par aborder pour une partie la question des salaires, des pensions, ce qui sert à tout à chacun pour se vêtir, se loger, manger, se soigner, s'éduquer...

**Mobilisation
interprofessionnelle sur
l'emploi les salaires et
le pouvoir d'achat le 31
janvier 2019.**

**Et grève nationale
interprofessionnelle le 5
février 2019.**

L'Union Départementale CGT 44 et l'UL Saint Nazaire appellent l'ensemble des salariés à se joindre aux manifestations qui seront organisées ce 31 janvier en commun avec les retraités.

Notre syndicat CGT Navale et l'USM CGT appellent les salariés des sites Chantiers de l'Atlantique, sous-traitants et intérimaires à participer par la grève et les débrayages aux actions prévues ce **jeudi 31 janvier et le mardi 5 février 2019.**

C'est que depuis longtemps la question de la répartition des richesses, en premier lieu créées par les travailleurs, se pose. D'années en années, les inégalités sont croissantes entre le capital et la rémunération du monde du travail et provoquent autour de nous des situations révoltantes, indignes.

Dans le monde, les 26 milliardaires les plus riches détiennent autant d'argent que la moitié la plus pauvre de l'humanité, d'après un rapport OXFAM.

En France, les 40 plus grosses entreprises ont vu leurs effectifs baisser de 20%, leurs impôts baissés de 6% en 7 ans et les dividendes reversés aux actionnaires ont augmenté de 44%.

Dans ce contexte, La dernière attaque en date, sur les indemnités chômage qui seront supprimées si le privé d'emploi ne répond pas à une convocation ou refuse un emploi (même sous-payé ou en dehors des qualifications), montre toute la morgue du gouvernement et du MEDEF envers le monde du travail. Dans le même temps, combien d'hôpitaux, combien d'écoles et de services publics sont dégradés pour gaver les grandes entreprises d'aides, sans retours demandés sur les emplois et les salaires ?

Alors que des sommes astronomiques sont versées aux entreprises et finalement aux gros actionnaires notamment avec le CICE, la théorie du ruissellement du président MACRON apparaît comme ce qu'elle est : une vaste escroquerie. Plus les riches seront riches et plus l'argent ruissellera de leurs poches pour remplir d'autres poches moins riches, nous dit-on... quelle mauvaise fable ! **C'est bien le monde du travail qui crée les richesses, c'est bien de là que ruisselle l'argent vers les plus riches... alors combien de temps cela va-t-il durer?**

AUX CHANTIERS, DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES PAS À LA HAUTEUR

Aux chantiers, la direction a choisi de ne pas ruisseler beaucoup, alors que le plan de charge est très important pour plusieurs années et que cet argent accumulé est le fruit de notre travail.

D'abord, principalement, beaucoup de travailleurs du site continuent d'être précaires (intérim, travail détaché...). La dégradation des conditions salariales et des conditions de travail dans la sous-traitance s'accroît, avec des efforts croissants de ces travailleurs.

Ensuite, aux Chantiers comme pour d'autres entreprises, si la direction veut faire **des primes un « pivot » de la rémunération des salariés**, c'est surtout que **cela lui permettra plus facilement de pivoter vers moins de redistribution à l'avenir**, contrairement aux augmentations du taux horaire qui restent dans le temps, toute la carrière et comptent après pour la retraite.

Si l'on ne prend que l'augmentation générale accordée cette année, elle sera de 1.5% (et non pas 3%, comme a pu l'écrire un journal local sans doute aveuglé d'excitation à la lecture du communiqué de la direction).

1.5% d'AG, c'est en dessous de l'augmentation des prix constatée. Si l'on ne prend donc que cette AG en compte, on peut dire que la proposition de la direction de 1.5% d'AG est une perte de pouvoir d'achat ! Pas étonnant qu'il y ait à la longue, un impact sur la difficulté à recruter des salariés...et à les conserver !



LES PRIMES NE SONT PAS DU SALAIRE... ET ELLES NON PLUS NE SONT PAS À LA HAUTEUR !

La direction énumère en contrepartie un certain nombre de primes comme faisant partie de l'augmentation salariale. **Pour la CGT, ces primes ne font partie du salaire** mais s'y ajoutent. Non seulement elles ne sont pas du salaire, ne comptent pas pour la retraite, la sécu, le chômage...mais là aussi, sur la question des primes, la direction choisi de ne pas ruisseler beaucoup !



La prime de 300€ à 500€ ajoutée à l'accord NAO au dernier moment, **n'est absolument pas issue des revendications des salariés, des syndicats ou de propositions initiales de la direction.** Elle s'est invitée autour de la table par le mouvement des gilets jaunes et est issue de cette lutte. **C'est une réponse politique du patronat pour que la contestation ne rentre surtout pas à l'intérieur des murs des entreprises.** La situation financière de l'entreprise n'aurait absolument pas été en danger en plaçant cette prime à hauteur de 1000€ (plafond maximal défiscalisé).



De la même façon que la direction aurait pu il y a quelques mois mettre en place une assiette de calcul de l'intéressement permettant la redistribution à hauteur de 20% des résultats nets, ce qui, si l'on prend les estimations de la direction, aurait donné à chacun des salariés chantiers un peu plus de 3000€ cette année.

S'il est vrai que l'ancien accord intéressement avait un plafond au-delà duquel les résultats n'étaient pas redistribués, rien n'obligeait la direction à baisser le taux de redistribution à 8.33% avec ce nouvel accord sans plafond ! Rien, sinon la volonté de ne pas trop redistribuer.

Rappelons que l'intéressement et les salaires n'ont rien à voir et sont d'ailleurs deux accords différents.

Il est bon de rappeler aussi que **la direction seule est comptable de ses choix salariaux** et sait très bien se passer de la signature des syndicats (et n'en a d'ailleurs juridiquement pas besoin) pour les appliquer. La prime de présentisme des ouvriers, injuste et décriée, l'illustre assez bien.

AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR TOUS !

Quant au taux horaire cette année, pour la majeure partie d'entre nous, il évoluera un peu, mais sans suivre à la hausse l'augmentation des prix autour de nous.

Seule moins d'une centaine de salariés (sur 3000) auront cette année une augmentation pérenne et garantie de leur taux horaire de 100 à 150€ par mois en plus, au travers de la prime de commandement. Une augmentation qui elle, comptera pour la retraite, la sécu, le chômage...

Etonnamment, cette augmentation est assez proche des revendications de la CGT pour cette année. Cette augmentation est justifiée, ce n'est d'ailleurs que le début d'un rattrapage...mais elle est justifiée pour l'ensemble des salariés, intérimaires et sous-traitants compris !

Cela montre au moins qu'être augmenté sur le taux horaire est possible en plus d'être nécessaire. Mais pour cela, de simples vœux de bonne année ne suffiront pas. **Il faudra aller chercher cette augmentation en montrant collectivement notre détermination** et même quelque soit la couleur de notre bleu de travail ou quelque soit notre métier !

A lors cette année plus que tout autre, saisissons nous individuellement et collectivement de toutes les occasions, pour porter ensemble nos revendications (en se syndiquant, par le vote aux élections professionnelles 2019, par les mobilisations collectives...).